

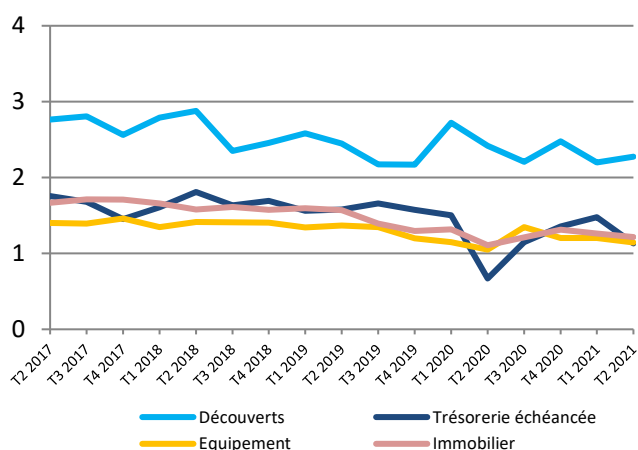
Taux des crédits aux entreprises – France • T2 2021

Les taux des crédits aux entreprises diminuent

Au 2^{ème} trimestre 2021, le taux moyen des crédits de trésorerie échancés baisse par rapport au trimestre précédent (1,13 % après 1,48 %). La moitié des nouveaux crédits de trésorerie échancés ont un taux inférieur à 1,20 % contre 1,50 % au 1^{er} trimestre. Le taux moyen des crédits à l'équipement diminue légèrement (1,14 % après 1,20 %) ainsi que celui des crédits immobiliers (1,22 % après 1,26 %). Seul le taux moyen des découverts utilisés est en légère hausse (2,28 % après 2,20 %).

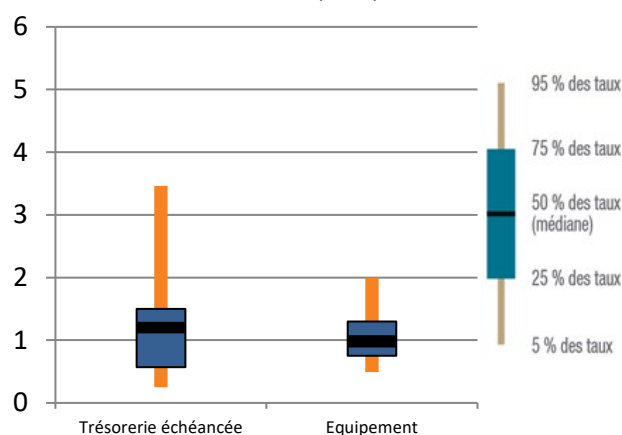
Taux moyen des crédits par objet

(en %)



Dispersion des taux

(en %)



Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises

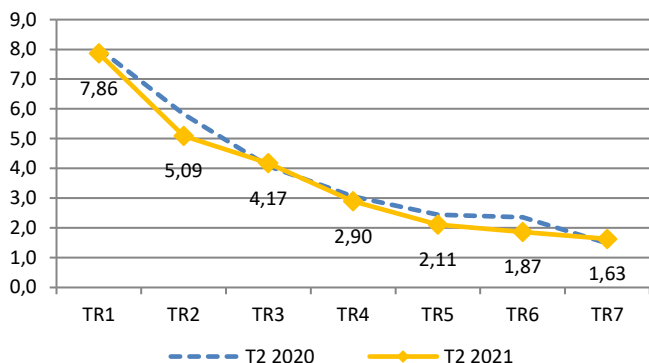
	TESE moyen (%)		Durée moyenne (en mois)	
	T2 2021	T1 2021	T2 2021	T2 2021
Découverts	2,28	2,20		
Trésorerie échancée	1,13	1,48	36	64
Équipement	1,14	1,20	122	83
Immobilier	1,22	1,26	184	91

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de guichets et de sièges d'établissements bancaires ayant leur activité en métropole. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Elle se fonde sur le taux effectif au sens étroit (TESE), c'est-à-dire la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG).

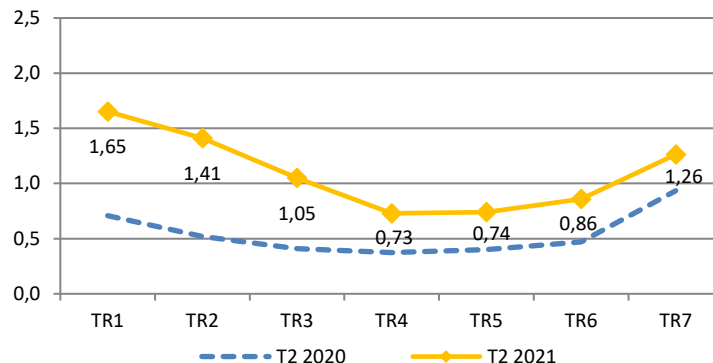


Taux moyen par tranches de montant (%)

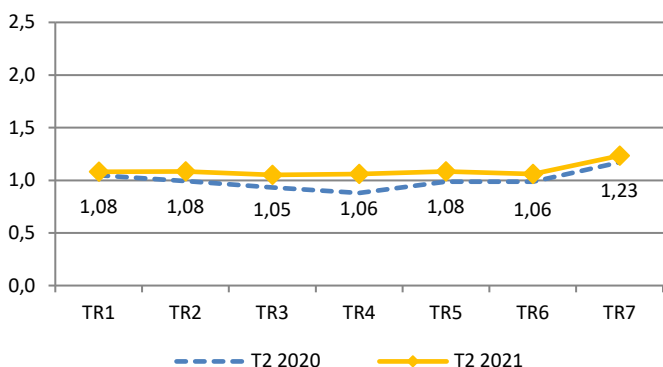
a) Découverts



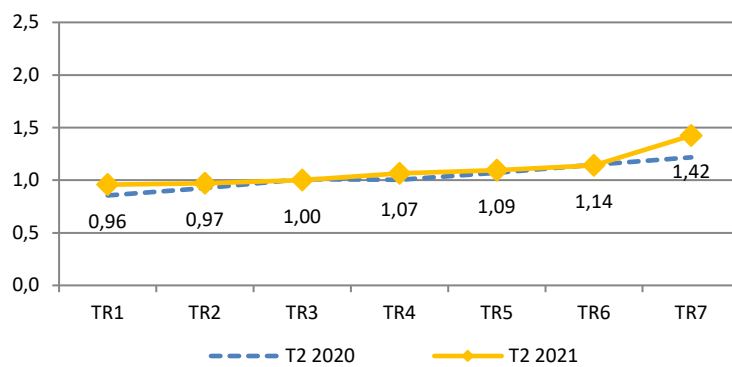
b) Trésorerie échéancée



c) Équipement

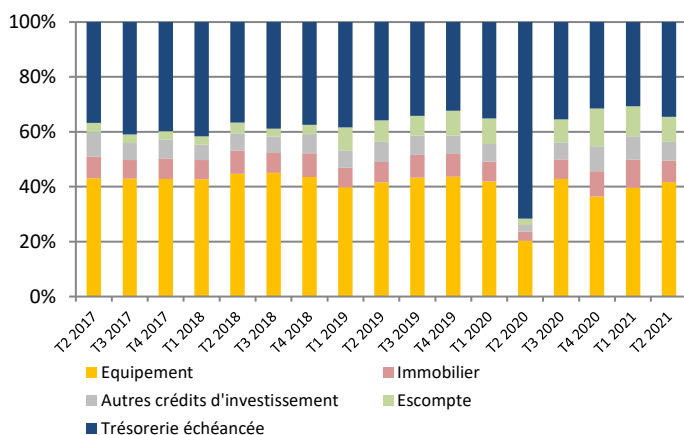


d) Immobilier



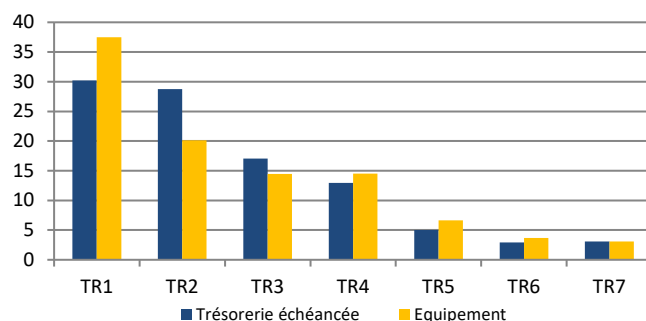
Répartition du flux de crédits nouveaux par objet

(en % du flux nouveau hors découverts)



Nombre de lignes par tranches de montant

(en % du total des nouvelles lignes de crédit de chaque catégorie)



Tranche 1 : moins de 25 000 € // Tranche 2 : de 25 000 à moins de 50 000 € // Tranche 3 : de 50 000 à moins de 100 000 € // Tranche 4 : de 100 000 à moins de 250 000 € // Tranche 5 : de 250 000 à moins de 500 000 € // Tranche 6 : de 500 000 à moins de 1 000 000 € // Tranche 7 : 1 000 000 € et plus. Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. Les taux moyens sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.